Annales Médico-Psychologiques 172 (2014) 333–338

Disponible en ligne sur
SciVerse ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM|consulte
www.em-consulte.com

Mémoire

Étapes du processus criminogène : de la théorie à la pratique

Description of the criminal process: From theory to practice

Erwan Dieu [a,*], Maxime Dubois [a], Olivier Sorel [a,b]

[a] *Association de recherches en criminologie appliquée, 51, rue Giroye, 37300 Joué-lès-Tours, France*
[b] *EA 2114 psychologie des âges de la vie, université de Tours, université François-Rabelais 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours cedex, France*

INFO ARTICLE

Historique de l'article :
Reçu le 10 février 2011
Accepté le 29 juillet 2011
Disponible sur Internet le 9 août 2012

Mots clés :
Action situationnelle
Crime
Criminologie
Passage à l'acte
Séquençage

Keywords:
Acting out
Crime
Criminology
Sequencing
Situational action

RÉSUMÉ

Cette revue de littérature a pour objectif de rassembler les diverses considérations de la structure chrono-événementielle du passage à l'acte. Il s'agit de recueillir les aspects tant psychologiques et phénoménologiques, que criminologiques et médicolégaux. Les observations théoriques et empiriques sont liées afin de proposer une structure opérationnelle qui englobe l'état actuel des connaissances des séquences du passage à l'acte de type criminel.

© 2012 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

ABSTRACT

The aim of this study was to collect the various considerations of the *structure time events* of the acting out. In this review, we collected on the one hand the psychological and phenomenological criterions, and on the other hand the criminological and forensic data. The theoretical and empirical observations were connected to purpose an operational structure which includes the current state of the knowledge of the criminal acting out sequences.

© 2012 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

1. Introduction

L'objectif de cette discussion est de proposer un nouveau découpage d'un homicide afin de faciliter son analyse pragmatique. La perception de la « violence comme une théorie situationnelle » [39] nous permet de décrire une structure de l'acte qui sera complétée par l'approche psychologique du processus référentiel [10]. Enfin, nous ferons évoluer cette structure à l'aide des études récentes de la scène de crime [5,8,6,7].

2. Le processus du passage à l'acte

2.1. La théorie de l'action situationnelle

La théorie de l'action situationnelle (SAT) définit les actes de violence comme des mouvements corporels sous l'autorité d'une personne, réalisés avec l'intention de causer un mal physique ou émotionnel. Selon la SAT, toute action est morale et résulte de nos perceptions et de nos choix. Les règles morales individuelles constituent la morale sociale générale et l'ensemble des actions situationnelles moralement définies. Il s'agit d'un croisement entre la volonté (interne) de l'homme, selon une sélection-dissuasion (externe) dans les actions habituelles et le répertoire comportemental (mixte). Cette conception explique les actions humaines par l'impulsion conjointe de forces déterministes et volontaristes.

2.1.1. Actions délibérées et actions habituées

Deux types d'actions humaines sont couramment décrits : les actions délibérées et les actions habituées. Ils se différencient selon la connaissance que l'auteur a de la situation. Une exposition répétée aux mêmes circonstances mènerait à des actions automatisées (force de l'habitude). Les habitudes surgissent dès qu'une personne se retrouve plusieurs fois dans les mêmes circonstances. Les règles morales peuvent amener les individus à commettre des actes violents ressentis par l'auteur comme des actions alternatives en réponse à des circonstances particulières. Ces

* Auteur correspondant.
Adresse e-mail : dieu.erwan@gmail.com (E. Dieu).

0003-4487/$ – see front matter © 2012 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.
http://dx.doi.org/10.1016/j.amp.2011.07.008

actions sont néanmoins délibérées de la part de l'individu et ces « commandes » vont, d'après lui, lui permettre d'appliquer les règles morales autrement que par les actions automatisées. Les règles morales peuvent être appliquées à la fois pour des raisons internes et externes. L'individu choisit l'action de rechange qui, d'après les filtres de ses jugements moraux (commandes), apparaît comme la meilleure alternative [39]. En dehors du *self-control* (interne), les facteurs situationnels (e.g., alcool, drogue) peuvent jouer le rôle de déclencheur de l'action chez l'individu.

Quand un individu choisit volontairement de nuire à autrui, il perçoit cette nuisance comme un choix adapté *in situ*. L'individu recherche alors ces situations qui vont justifier son passage à l'acte. Si l'individu a des règles morales personnelles et une perception arrangée de la violence (e.g., absence de honte et de culpabilité), alors la violence apparaît comme une réponse alternative : dans le cas d'une personne souffrant de psychopathie ou d'absence d'émotion, la perception de l'auteur est biaisée et ses habitudes morales deviennent violentes.

2.1.2. La diffusion des habitudes morales violentes

Le plaisir ressenti lors des premières actions violentes va amener l'auteur à rechercher des situations dans lesquelles il agit violemment. Il peut généraliser ses attitudes violentes à d'autres situations, et par analogie, étendre ses habitudes à d'autres arrangements cognitivo-situationnels. S'ensuivent une escalade et une banalisation de la violence. Les choix moraux de l'individu sont liés à sa motivation à agir violemment. Cette motivation est émotionnelle quand le passage à l'acte suit immédiatement la rencontre avec la victime, ou cognitive quand la réponse comportementale est retardée. Dans ce dernier cas, le désir de violence et la sensation de plaisir sont considérés comme prémédités.

Certains individus sont davantage prédisposés à choisir les actes violents en tant qu'alternatives aux actions morales. La perception des actions de rechange qui s'offrent à l'individu est la cause des actes violents. Dans ce contexte, l'histoire et les conditions sociales de l'individu influencent sa perception. Elles sont considérées comme les causes des causes des actes violents (causes distales) et leur effet est tant externe (exposition) qu'interne (perception et émotions). Cela implique chez l'individu une « fragilité plus ou moins constitutionnelle du Lien inter-humain, et par la suite une difficulté de cette conciliation des valeurs concrètes individuelles qui prévient la névrose ou, si celle-ci est impossible, prédispose le sujet à l'orage criminel » [22].

2.2. La théorie du processus référentiel

La théorie du processus référentiel [10] offre une évaluation de la rationalité subjective que l'auteur a de son acte violent. Un individu, dans une situation donnée, va adopter un choix de conduite socialement neutre, positif ou négatif. Ce choix est le résultat d'un travail cognitif de type référentiel. Le sujet évalue la situation et sélectionne le comportement qui lui semble être le plus adapté et efficace, d'après son répertoire comportemental et son expérience.

Les aspects cognitifs et décisionnels sont à associer aux valeurs des actes de délinquance [10], ainsi qu'aux cognitions et au comportement moral [16]. De ses cognitions morales, l'individu développe une intention comportementale qui va se concrétiser sous la forme d'une action morale [16]. Il existerait un lien indirect entre le niveau général de raisonnement moral et le comportement adopté dans une situation donnée. L'intention comportementale du sujet dépend tant de son interprétation de la situation que de sa capacité à identifier et lister des actions potentielles. Sa perception d'autrui, conditionnée par son niveau d'empathie, et de la situation conditionne son interprétation. L'identification d'actions potentielles est à associer au pattern de comportements du sujet. Il adapte son comportement à la situation en établissant sa volonté d'action (dol pénal) et les modalités (immédiateté ou délai de préméditation). Le passage à l'acte s'inscrit dans un champ relationnel (relation à autrui, à la société).

Considérer les intentions de l'auteur d'actes violents suivant des données situationnelles, c'est contextualiser l'acte d'homicide afin de le rendre intelligible [18]. En considérant les causes distales de l'acte (perception de la situation, émotions dégagées), l'intention première (e.g., viol sans volonté d'homicide) peut évoluer durant l'acte en escalade de violence : si au cours de l'acte surgit une situation à laquelle l'auteur ne sait répondre que par la violence (e.g., résistance verbale ou physique de la victime), il est probable que le changement comportemental provoque la mort de la victime.

3. Les facteurs de risques

Les facteurs de risques [4] correspondent à l'ensemble des « processus qui prédisposent les individus à des résultats spécifiques négatifs ou indésirables » [28]. Ceux-là sont omniprésents chez des individus aux caractéristiques individuelles et/ou des expériences spécifiques, augmentant la probabilité que ces personnes s'engagent dans un comportement antisocial persistant ou délinquant.

3.1. Les fonctions exécutives

Un de ces facteurs prédisposant souvent évoqué réfère aux fonctions exécutives [28], c'est-à-dire les processus neuropsychologiques et cognitifs dont le but est de contrôler et inhiber les interférences. Ces fonctions, dans une nouvelle situation de résolution de problème, comme la recherche d'une réponse adaptée, régulent les actions impulsives [37]. Dans le cas d'un développement normal, les enfants acquièrent des schémas leur permettant de contrôler leur comportement dans de nombreuses situations. Ils parviennent à réguler leur attention, leurs émotions et leur comportement. La fonction de *self-control* émerge à deux ans. À cet âge, l'enfant contrôle ses émotions et fait preuve d'empathie. Dans le cas d'agresseurs et d'auteurs de crimes violents, les fonctions exécutives ne joueraient pas leur rôle d'autorégulation (*self-control*) et l'auteur serait à la fois dépourvu d'empathie et incapable de réprimer ses pulsions violentes.

3.2. Les motivations

« La motivation est conçue comme une force qui nous pousse, de manière relativement automatique toujours pour satisfaire nos besoins hiérarchisés » [27]. De manière plus générale, les motivations sont intrinsèques et/ou extrinsèques [4]. Les premières réfèrent au comportement provoqué par des motifs internes, et les secondes émergent de facteurs externes à l'auteur. Selon la SAT, il y aurait deux types de motivations : la tentation (interne) et la provocation (externe) qui prend source dans les frictions (interférences non désirées). Dans le cas d'une motivation tentation, c'est l'individu qui interprète les opportunités de nuire à autrui comme telles. Une gamme de sentiments (e.g., domination, puissance) traverse les actes de violence, et ces sentiments restent propres à l'individu. Pour qu'il y ait des « occasions », il faut un croisement situationnel de victime potentielle et d'auteur avec une intention de nuire à une victime. Cela prend donc en compte les caractéristiques de la victime et celles des circonstances, la présence d'autrui ou non (suivant qu'il approuve ou non l'acte), la présence d'objets souhaitables. Dans le cas d'une motivation provocation, l'auteur va percevoir autrui comme source de frictions et identifier l'action nuisible comme une réponse viable et adaptée. Le jugement de l'individu est soumis à un biais d'attribution hostile, une polarisation perceptuelle, ainsi, l'auteur interprète les actions et les motifs

Download English Version:

https://daneshyari.com/en/article/314165

Download Persian Version:

https://daneshyari.com/article/314165

Daneshyari.com